

## **Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

### **A - Expose ce qui suit :**

Je soumetts à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2000, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

L'ensemble des propositions qui vous sont soumises a été examiné par le comité budgétaire les 6 et 27 avril 2000.

### **I- Budget principal - section de fonctionnement -**

Une subvention de 0,204 MF est allouée, par la région Rhône-Alpes, à la communauté urbaine de Lyon pour la réalisation d'une étude de modélisation de la pollution de l'air sur l'agglomération lyonnaise : 80 % de la participation régionale, soit 0,163 MF, ont été versés, sur présentation du budget prévisionnel nécessaire et le solde sera réglé à l'issu de l'étude. La mission écologie demande la réaffectation de l'acompte de 0,163 MF en dépenses de fonctionnement pour réaliser l'étude convenue avec la Région (renvoi n° 1).

La SCI Les Victorines a assuré la démolition d'un immeuble avant cession, à la Communauté urbaine, des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Saint Victorien dans le 3° arrondissement de Lyon. Le remboursement des frais de démolition s'élève à 0,207 MF. Il a été financé par un prélèvement sur le compte 673 000 qu'il convient de réabonder à partir des crédits d'entretien de voirie (renvoi n° 2).

Le 25 novembre dernier, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'une participation de la Communauté urbaine à des manifestations organisées à l'occasion de l'an 2000, sous réserve que les projets recouvrent une dimension d'agglomération et qu'ils se rapportent à l'un des domaines d'intervention de la Communauté urbaine.

Quatorze projets ont été retenus :

- Lyon : centenaire de Grignard, Mosaïca, Marc Riboud, la photo et l'histoire, 2000 Lyon en cœur,
- Sainte Foy lès Lyon : exposition de sculptures contemporaines,
- Saint Fons : 180 jeunes (roller-skating),
- Val de Saône : spectacle pyrotechnique,
- Bron : fête du livre,
- Craponne : salon des nouvelles technologies,
- Saint Genis Laval : fenêtres sur... (murs peints),
- Villeurbanne et Vaulx en Velin : illumination de l'usine de Cusset,
- Vénissieux : fêtes escales à Vénissieux - l'avenir partagé,
- Association Union franco-suisse des rhodaniens : fêtes du Rhône (15 villes suisses et françaises limitrophes),
- La couronne en musique : festival musical organisé dans les communes de Villeurbanne, Saint Priest, Vénissieux, Lyon, Vernaison, l'association Passion outremer.

L'ensemble de ces projets représente 1,5 MF. De plus, par rapport distinct, vous est proposée aujourd'hui l'attribution d'une subvention de 1,5 MF à la ville de Lyon, pour l'organisation des biennales de la danse et de l'art contemporain. Enfin, un complément de crédit de 3 MF apparaît nécessaire pour permettre de poursuivre les actions de promotion de la communauté urbaine de Lyon entreprises par la direction de la communication. Le financement de ces mesures est assuré par la majoration du produit des compensations de l'Etat qui sera versé à la Communauté au titre de la taxe professionnelle (renvoi n° 3).

Le remboursement des traitements des chefs de projet mis à disposition des Communes, de la Préfecture ou de la Direction départementale de l'équipement, dans le cadre des opérations de développement social urbain, doit s'apparenter à un remboursement de frais et non pas à une subvention : le compte 641 900 se substitue aux comptes 747 180 et 747 140 (renvoi n° 4).

Les difficultés de mise en œuvre du budget primitif 2000, en raison, notamment, des économies demandées en section de fonctionnement pour le rachat du tronçon nord du périphérique, ont mis en évidence la nécessité de rédéployer les inscriptions budgétaires de la délégation générale au développement urbain. Dans le cadre de cette réactualisation, à partir d'une diminution des prévisions budgétaires de subventions, les crédits seront consacrés, pour :

- 0,300 MF à des études dans le secteur Gerland,
- 0,400 MF à des participations à des salons et expositions,
- 0,840 MF à des transferts de prestations du domaine des risques technologiques à celui de l'écologie urbaine.

De plus, une diminution de 1,5 MF du poste des subventions apparaît nécessaire pour compenser la perte d'une recette financièrement surestimée, dans l'opération du tronçon nord du périphérique. L'ensemble de ces mouvements est neutre (renvoi n° 5).

Enfin, 101 MF de charges ont été rattachés à l'exercice 1999. Les rattachements de charges qui n'ont pas donné lieu à mandatement ont été régularisés par l'émission de mandats à l'ordre du trésorier principal, sur le disponible généré par la procédure d'extourne. Ces mandats annulés par un titre de recettes de régularisation, d'un montant de 13,3 MF, permettent l'inscription d'une provision équivalente en dépenses imprévues (renvoi n° 6).

**Exercice 2000 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 1 -**

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
<b>renvoi n° 1</b> compte 617 100 études fonction 832 opération 0102 écologie urbaine	163 621,00	compte 747 200 subvention de la Région fonction 824 écologie urbaine	163 621,00
<b>renvoi n° 2</b> compte 615 231 travaux de voirie fonction 822  compte 673 000 annulation de titres sur exercice antérieur fonction 01	- 207 550,00  207 550,00		
<b>renvoi n° 3</b> compte 657 340 subvention de fonctionnement aux Communes fonction 024  compte 657 350 subvention de fonctionnement aux groupements de collectivités fonction 024	2 755 000,00  125 000,00	compte 748 330 compensation de l'Etat au titre de la taxe professionnelle fonction 01	6 000 000,00

compte 657 480 subvention de fonctionnement aux associations fonction 024	120 000,00		
compte 623 800 relations publiques fonction 023	3 000 000,00		
		<b>renvoi n° 4</b>	
		compte 747 180 subvention de fonctionnement de l'Etat fonction 824	- 328 050,00
		compte 747 400 subvention de fonctionnement des Communes fonction 824	- 180 196,65
		compte 641 900 remboursement sur rémunération de personnel fonction 824	508 246,65
<b>renvoi n° 5</b>			
compte 657 570 fonds de concours aux autres organismes publics locaux fonction 824 opération 0452 gestion de proximité dans les DSU	- 640 000,00		
compte 657 180 subvention d'équipement aux autres organismes publics fonction 833 opération 0348 risques écologiques	- 840 000,00		
compte 657 140 subvention d'équipement aux Communes fonction 824 opération 0282 Corbas - Montmartin - ZI requalification	- 60 000,00		
compte 657 210 subvention d'équipement aux associations fonction 824 opération 0500 Lyon-Confluence	- 1 500 000,00	compte 747 300 subvention d'équipement du Département fonction 822 opération 0189	- 1 500 000,00
compte 617 100 études fonction 820 opération 0001 Lyon secteur Gerland	300 000,00		
compte 623 300 foires et expositions fonction 824	400 000,00		

compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 830 opération 0102 écologie	840 000,00		
<b>renvoi n° 6</b>			
compte 022 000 dépenses imprévues fonction 023	13 300 000,00	compte 771 800 autres produits exceptionnels fonction 01	13 300 000,00

## II - Budget principal - section d'investissement -

La construction de l'Ecole normale supérieure des lettres et des sciences humaines, dans le quartier de Gerland à Lyon 7°, est suivie par la société G3A, mandataire de la Communauté urbaine. La trésorerie des avances versées, dans le cadre de ce mandat, génère des produits financiers qui s'élèvent au dernier décompte à la somme de 0,63 MF. Cette recette nouvelle doit être enregistrée dans le bilan de l'opération, au compte 458 215. Elle diminuera, de fait, la charge qui résultera, à la fin du chantier, de la différence entre les dépenses mandatées et les recettes perçues pour cette implantation.

Une décision modificative de recettes, pour la somme indiquée, est soumise à votre accord. La contrepartie de cette nouvelle inscription peut être affectée en dépenses imprévues (renvoi n° 7).

Le point suivant doit permettre le réajustement de la prévision ouverte pour les travaux de voirie (compte 23) ou réalisés pour le compte de tiers (compte 45) mais aussi pour les frais de plantations d'arbres, de fournitures de voirie et de signalisation lumineuse (compte 21). Les transferts sont présentés dans le cadre des enveloppes de crédits arrêtés pour chaque opération. Le montant des autorisations de programmes concernées (développement économique et emploi, habitat et urbanisme) n'est donc pas modifié. L'ensemble des mouvements présentés représente, cependant, une somme de 1,92 MF (renvoi n° 8).

Un mouvement de même nature est identifié dans le domaine de l'informatique, pour les prestations d'orthophotographie. Il s'agit d'utiliser un disponible de prévision de 0,40 MF, identifié sur le crédit réservé aux projets d'acquisitions de données (compte 20) et qui est pour partie décalé en 2001. Il assurerait le renouvellement et le complément des matériels de diffusion des données. L'achat d'un traceur pour la diffusion des orthophotographies et d'un second équipement pour répondre aux demandes ponctuelles d'édition des données du SUR et du POS supposerait l'affectation de la somme précitée sur un compte d'immobilisation 21. Les propositions correspondantes sont présentées au renvoi n° 9.

Le 6 avril dernier, le comité budgétaire s'est prononcé sur les grandes lignes de l'action de la délégation générale aux services urbains et a pris acte des réajustements de crédits, conséquence de ces nouveaux objectifs.

Sur une multitude de projets, les mouvements permettent le réajustement des comptes d'immobilisation 20, 21 et 23 (transfert de 32,69 MF), la correction des comptes d'avances de trésorerie qui peuvent être induites par ces modifications (en dépenses -10,26 MF et en recettes -0,97 MF) ; une nouvelle répartition des écritures liées à des mandats de travaux pour le compte de tiers avec la prise en compte de nouvelles conventions pour les projets de développement social des quartiers (38,66 MF en dépenses, -6,89 MF en recettes) assuré en partie par le transfert de crédit de travaux (-37,81 MF) et l'inscription de recettes nouvelles (5,08 MF). L'ensemble des mouvements présentés en décisions modificatives permet également de dégager une somme de 10,32 MF qui, ouverte sur des comptes d'immobilisation en cours (20, 21 et 23), pourra être affectée ultérieurement selon les nécessités comptables (renvoi n° 10).

Le dernier point qui vous est soumis concerne pour 0,27 MF l'annulation d'un mandat sur exercice antérieur. Une inscription de recettes est à prévoir pour ce montant ; la contrepartie est affectée sur le crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 11).

L'ensemble des mouvements à délibérer, pour cette section, aboutit à diminuer de 1,88 MF, la prévision globale.

## Exercice 2000 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 2 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
<b>renvoi n° 7</b> compte 020 000 fonction 01	632 867,63	compte 458 215 fonction 23 opération 0196 Lyon 7° - ENS	632 867,63
<b>renvoi n° 8</b> compte 231 510 fonction 824 compte 215 210 fonction 821 opération 0264 Lyon 7° - boulevard scientifique  compte 231 520 compte 212 100 fonction 824 opération 0285 Craponne - requalification ZI  compte 231 510 fonction 824 compte 215 210 fonction 821 opération 0328 Lyon 7° - quartier Vaise centre  compte 231 510 compte 215 110 compte 212 100 fonction 824 opération 0202 schéma directeur d'urbanisme commercial  compte 231 510 compte 458 173 fonction 824 opération 0050 Lyon 8° - DSU - quartier Mermoz	- 124 000,00 124 000,00  - 400 000,00 400 000,00  - 600 000,00 600 000,00  - 59 000,00 30 000,00 29 000,00  - 741 376,28 741 376,28		
<b>renvoi n° 9</b> compte 205 100 compte 218 300 fonction 020 opération 0251 prestations orthophotographies	- 400 000,00 400 000,00		
<b>renvoi n° 10</b> compte 231 510 fonction 824 opération 0003 Saint Priest - ZAC "Long de Feuilley" opération 0202 SDUC opération 0203 revitalisation des centres opération 0286 Lyon 1er - montée de la Grande Côte opération 0287 Lyon 8° - centre de quartier opération 0306 offres nouvelles de sites adaptés opération 0472 Lyon 8° - place du 8 mai 1945	- 5 715 263,00 - 5 071 107,00 - 210 000,00 - 2 396 000,00 - 4 460 000,00 - 3 133 689,00 - 11 629 400,00		

compte 231 540 fonction 821 opération 0203	- 23 441,00		
compte 203 100 fonction 824 opération 0264 Lyon 7° - boulevard scientifique	- 39 000,00		
compte 020 000 fonction 01	- 9 508,00		
compte 203 100 fonction 824 opération 0202 opération 0203 opération 0206 opération 0509 Collonges au Mont d'Or	1 600 811,00 1 950 000,00 1 200 000,00 471 000,00		
compte 211 800 fonction 824 opération 0003 opération 0264 opération 0363 Tassin la Demi Lune - SDUC opération 0500 Lyon-Confluence	10 633 000,00 4 460 000,00 0 3 133 689,0 9 190 400,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0203	48 508,00		
compte 238 100 fonction 824 opération 0003 opération 0054 Oullins - DSU opération 0060 Vaulx en Velin - DSU opération 0065 Craponne - PAE place centrale opération 0088 Villeurbanne - ZAC "Charpennes" opération 0263 Saint Priest - Porte des Alpes habitat opération 0272 Villeurbanne DSU Saint Jean fonction 811 opération 0208 Saint Priest - bassins Minerve fonction 822 opération 0187 TNP acquisitions foncières	- 4 700 000,00 - 319 000,00 1 485 000,00 - 551 907,00 - 3 626 302,00 - 1 224 000,00 - 1 000 000,00 2 100 000,00 - 1 100 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0003 opération 0054 opération 0060 opération 0065 opération 0088 opération 0263 opération 0272 fonction 811 opération 0208	- 2 958 909,46 - 69 000,00 1 485 000,00 - 551 907,00 - 3 626 302,00 - 1 224 000,00 - 1 000 000,00 6 237 567,00
compte 238100 fonction 811 opération 0418 Mions ZAC "Pesselières"	- 1 319 000,00	compte 238 100 fonction 824 fonction 811 opération 0418	1 881 000,00 - 2 500 000,00
compte 458 124 fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape - Ville nouvelle	594 002,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0056	594 002,00
compte 458 129 compte 238 100 fonction 824 opération 0269 Saint Genis Laval DSU le Champlong	127 836,00 1 332 434,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0269	1 460 270,00

compte 231 510			
fonction 824			
opération 0053 Meyzieu - DSU les Plantées	- 52 253,00		
opération 0056 Rillieux la Pape DSU ville nouvelle	- 617 800,00		
opération 0057 Saint Fons - DSU Arsenal	- 5 203 400,00		
opération 0060 Vaulx en Velin	- 567 484,00		
opération 0061 Vénissieux - DSU	- 1 140 000,00		
opération 0063 Villeurbanne - DSU les Broses	- 190 955,00		
opération 0065 Craponne - PAE Place centrale	- 551 907,00		
opération 0068 Lyon 3° - PAE Vilette Paul Bert	- 1 950 800,00		
opération 0073 travaux primaires ZAC conventionnées	- 444 000,00		
opération 0088 Villeurbanne - ZAC "Wilson Charpennes"	- 3 626 302,00		
opération 0192 parc de stationnement	- 350 000,00		
opération 0198 Mions - pôle économique	- 1 000 000,00		
opération 0202 SDUC	- 3 573 740,00		
opération 0204 pôle économique ouest du Grand Lyon	- 920 000,00		
opération 0261 Saint Priest - Porte des Alpes secteur central	- 3 960 900,00		
opération 0272 Villeurbanne - DSU Saint Jean	- 847 000,00		
opération 0284 Neuville sur Saône-Genay - ZI	- 450 000,00		
opération 0306 offres sites adaptés	- 516 311,00		
opération 0341 Lyon 1er - déplacements pentes	- 1 530 500,00		
opération 0368 Marcy RD 30 - RD 123	- 1500 000,00		
opération 0420 Oullins - Saulaie bretelle A 7	- 1 000 000,00		
opération 0452 gestion de proximité DSU	- 800 000,00		
opération 0480 Vaulx en Velin - ZI	- 368 000,00		
opération 0481 Lyon 7° - Gryphe-Marseille	- 400 000,00		
opération 0488 Sathonay Camp - terrains	- 1 800 000,00		
fonction 822			
opération 0189 TNP échangeurs	- 1 030 000,00		
opération 0190 TNP mesures d'accompagnement	- 3 950 000,00		
fonction 823			
opération 0393 Oullins - Salengro	- 679 000,00		
opération 0396 Lyon 3° - Dauphiné	- 70 000,00		
compte 231 540			
fonction 821			
opération 0202 SDUC	- 885 000,00		
compte 231 560			
fonction 831	- 1 376 000,00		
opération 0072 aménagements fluviaux			
compte 231 583			
fonction 811			
opération 0418 Mions - ZAC "Pesselières"	- 1 494 000,00		
compte 458 101		compte 458 201	
fonction 823		fonction 823	
opération 0148 Lyon 5° parc des Hauteurs	- 250 000,00	opération 0148	- 250 000,00

compte 458 144 fonction 823 opération 0392 Sainte Foy lès Lyon - place Millou	- 138 000,00	compte 458 244 fonction 823 opération 0392	- 138 000,00
compte 458 146 compte 458 147 compte 458 174 compte 458 175 fonction 824 opération 0046 Bron - DSU Parilly	2 700 000,00 299 000,00 300 000,00 200 000,00		
compte 458 140 fonction 824 opération 0047 Bron - DSU Terrailon	60 400,00		
compte 458 112 fonction 824 opération 0051 Lyon 8° - DSU Etats-Unis	22 696,00		
compte 458 176 compte 458 177 fonction 824 opération 0052 Lyon 9° - DSU la Duchère	500 000,00 1 000 000,00		
compte 458 125 compte 458 125 compte 458 149 opération 0056	21 724,00 112 810,00 650 000,00		
compte 458 125 fonction 824 opération 0056	52 253,00		
compte 458 130 fonction 824 opération 0057	1 000 000,00		
compte 458 127 compte 458 178 compte 458 179 fonction 824 opération 0060	- 1 602 900,00 421 516,00 1 900 000,00		
compte 458 128 compte 458 180 fonction 824 opération 0061	- 516 147,00 1 500 000,00		
compte 458 181 fonction 824 opération 0063	200 000,00		
compte 458 172 fonction 824 opération 0203 revitalisation des centres	400 000,00	compte 458 272 fonction 824 opération 0203	400 000,00
compte 458 129 fonction 824 opération 0269 Saint Genis Laval - DSU le Champlong	1 384 000,00		
compte 458 156 fonction 824 opération 267 Lyon - DSU Langlet Santy	1 750 000,00		

compte 458 182 fonction 824 compte 458 157 opération 0452	1 000 000,00 150 000,00		
compte 458 183 fonction 824 opération 0472 Lyon 8° - place du 8 mai 1945	1 750 000,00		
compte 458 171 fonction 831 opération 0072 aménagements	562 000,00	compte 458 271 fonction 831 opération 0072	562 000,00
compte 458 142 fonction 823 opération 0156 Vénissieux - Sublet et Barbusse	- 1 980 000,00	compte 132 100 compte 458 242 fonction 823 opération 0156	1 170 000,00 - 3 960 000,00
compte 458 163 fonction 823 opération 0223 Ecully - place de la Libération	- 2 425 000,00	compte 458 263 fonction 823 opération 0223	- 2 425 000,00
compte 458 162 fonction 824 opération 0264 Lyon 7° - boulevard scientifique	700 000,00	compte 458 262 fonction 824 opération 0264	- 1 700 000,00
compte 458 133 fonction 824 opération 0265 Lyon 7° - Parc	23 130 000,00	compte 458 233 fonction 824 opération 0265	- 2 460 000,00
compte 458 170 fonction 822 opération 0283	3 600 000,00	compte 458 270 fonction 822 opération 0283	3 600 000,00
compte 458 165 fonction 823 opération 0393 Oullins - place Salengro	- 517 000,00	compte 458 265 fonction 823 opération 0393	- 517 000,00
		compte 132 100 fonction 823 opération 0392	531 000,00
		compte 132 200 fonction 822 opération 0277 accessibilités des gares	81 059,60
		compte 132 400 fonction 824 opération 0202 opération 0261	293 000,00 3 000 000,00
compte 203 100 compte 211 800 compte 231 510 fonction 824	1 509 008,00 4 407 100,00 4 407 100,00		
compte 020 000 fonction 01	9,14		
<b>renvoi n° 11</b>			
compte 020 000 fonction 01	273 457,32	compte 231 510 fonction 822 opération 0371 tramway Vivier Merle	273 457,32

### III - Budget annexe de l'assainissement -

Pour ajuster les crédits de paiement 2000, par rapport à la prévision initiale, je vous propose des réductions sur :

- la rénovation de Pierre Bénite (- 5 MF) : il resterait sur l'opération 5 MF (versement d'indemnités d'honoraires à maîtres d'œuvre sans conception) ;

- l'exutoire du sud-est (- 16 MF) : la prévision serait ramenée de 28 MF à 12 MF en 2000 et la recette de 9,8 MF à 5,6 MF. Sur la période 2000-2003, le coût de l'opération est diminué de 6 MF, les recettes de 1,2 MF, la charge nette passe de 33,105 MF à 28,305 MF ;

- l'émissaire du sud-est (liaison Corbas, Saint Priest, Larivoire) le crédit de paiement 2000 serait ramené de 21,1 MF à 14,9 MF. Sur la période, le coût total de l'opération est diminué de 1 MF en dépenses et de 3 MF en recettes, la charge nette augmente de 2 MF (surestimation des recettes de l'Agence) ;

- la restructuration des réseaux à Saint Priest centre nécessiterait un complément de crédit de 8 MF, le crédit de paiement 2000 serait doublé, la recette portée à 6 MF au lieu de 4 MF.

Ces diminutions de crédit pourraient être reportées sur le programme général de travaux, en l'absence de reports. Un complément de crédit de 5 MF porterait la prévision à 82,2 MF. Actuellement, 28 MF sont engagés et 10 MF mandatés. A titre de comparaison, on peut remarquer que les inscriptions de 1999 atteignaient 81 MF pour cette opération et la réalisation était de 60 MF (85 %).

Au total, la prévision 2000 du budget opérationnel serait réduite de 14,2 MF en dépenses, de 10,2 MF en recettes de l'Agence. Le programme d'emprunt pourrait être ramené de 27 MF à 23 MF (renvoi n° 12).

Un réajustement d'écritures 1999 nécessite une annulation de mandat et sa réémission pour une valeur de 18 000F (renvoi n° 13).

#### Exercice 2000 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement (en F) - tableau n° 3 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
<b>renvoi n° 12</b>			
opération 0125 compte 235 510	- 5 000 000,00		
opération 0122 compte 238 510 compte 215 400	4 080 000,00 920 000,00	opération 0122 compte 131 810	- 5 000 000,00
opération 0133 compte 238 510	- 16 000 000,00	opération 0133 compte 131 810	- 4 200 000,00
opération 0132 compte 238 510	- 6 200 000,00	opération 0132 compte 131 810	- 3 000 000,00
opération 0134 compte 238 510	8 000 000,00	opération 0134 compte 131 810 compte 168 110 compte 164 800	400 000,00 1 600 000,00 - 4 000 000,00
<b>renvoi n° 13</b>			
opération 0122 compte 238 510	18 000,00	opération 0122 compte 238 510	18 000,00

#### IV - Mouvements interbudgétaires -

La participation du budget principal (0,600 MF), prévue au budget primitif, dans le cadre de l'écologie urbaine, pour les études de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) doit être transférée dans le budget de l'assainissement qui assure la maîtrise de ce projet (renvoi n° 14).

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
<b>renvoi n° 14</b>			
<b>budget principal</b>			
opération 0102 fonction 833 compte 657 140	- 600 000,00		
opération 0102 fonction 833 compte 657 150	600 000,00		
<b>budget annexe de l'assainissement</b>			
opération 0102 compte 622 800		opération 0102 compte 748 000	600 000,00

#### B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdites décisions modificatives ;

Vu sa délibération en date du 25 novembre 1999 ;

Vu la décision du comité budgétaire en date du 6 avril 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire dans le rapport n° 2000-5433 portant sur les décisions modificatives et le rapport n° 2000-5459 proposant de verser un fonds de concours de 1,5 MF à la ville de Lyon pour l'organisation des biennales de la danse et de l'art contemporain doivent être modifiés. Conformément à l'avis donné par le comité budgétaire et la décision du bureau du 9 mai 2000, il convient de délibérer sur le versement de 1,200 MF à la ville de Lyon pour ces manifestations.

Dans le rapport n° 2000-5433 portant sur les décisions modificatives, il convient de lire :

Au 8<sup>o</sup> alinéa : "De plus, par rapport distinct, vous est proposé, aujourd'hui, l'attribution d'une subvention de 1,2 MF à la ville de Lyon, pour l'organisation des biennales de la danse et de l'art contemporain."

Dans le tableau n°1 :

imputation	dépenses	imputation	recettes
compte 657-340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 024	2 455 000,00	compte 748-330 compensation de l'Etat au titre de la taxe professionnelle	5 700 000,00

Dans l'état des subventions :

- 1 200 000,00 F à la ville de Lyon pour les biennales de la danse et de l'art contemporain ;

**DELIBERE**

1° - **Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - **Approuve** les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

Chapitres	Dépenses	Recettes
<b>budget principal section de fonctionnement</b>		
011 - charges à caractère général	4 496 071,00	
022 - dépenses imprévues de fonctionnement	13 300 000,00	
013 - atténuations de charges		508 246,65
65 - autres charges de gestion courante	- 40 000,00	
67 - charges exceptionnelles	207 500,00	
74 - dotations et participations		4 155 374,35
77 - produits exceptionnels		13 300 000,00
total	17 963 621,00	17 963 621,00
<b>section d'investissement</b>		
020 - dépenses imprévues d'investissement	896 826,09	
021 - virement à l'investissement		
10 - dotations		
13 - subventions d'investissement		5 075 059,60
16 - emprunts et dettes		
20 - immobilisations incorporelles	6 292 319,00	
21 - immobilisations corporelles	33 407 189,00	
23 - immobilisations en cours	- 81 875 795,28	- 698 822,14
45 - services à comptabilité distincte	39 400 566,28	- 6 255 132,37
total	- 1 878 894,91	- 1 878 894,91
<b>budget de l'assainissement section d'investissement</b>		
13 - subventions d'investissement		- 11 800 000,00
16 - dettes et emprunts		- 2 400 000,00
21 - immobilisations corporelles	920 000,00	
23 - immobilisations en cours	- 15 102 000,00	18 000,00
<b>budget de l'assainissement section de fonctionnement</b>		
62 - autres services extérieurs	600 000,00	
74 - subventions d'exploitation		600 000,00

2° - **Modifie** et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 531 363 F à l'OPAC du Rhône pour le site DSU de Bron dans le quartier de Parilly,
- 765 900 F à l'OPAC du Grand Lyon pour le site DSU de Lyon 8°, quartier Mermoz,
- 113 852 F à la ville d'Oullins pour la gestion de proximité dans le cadre des DSU,
- 550 000 F à LOGIREL pour le site DSU de Bron dans le quartier du Terrailon,
- 608 000 F à la ville de Bron pour le site DSU de Bron dans le quartier du Terrailon,
- 14 400 F à la ville de Décines Charpieu pour le site DSU dans le quartier du Prainet,
- 142 200 F au syndic de copropriétés (régie Vendin et Agence centrale) pour le site DSU de Meyzieu dans le quartier des Plantées,
- 293 600 F à la ville de Meyzieu pour le site DSU de Meyzieu dans le quartier des Plantées,
- 1 332 660 F à l'OPAC du Rhône pour le site DSU de Pierre Bénite dans le quartier des Hautes Roches,
- 160 000 F à la ville de Saint Priest pour le site DSU dans le quartier Bel Air,
- 1 438 000 F à la ville de Vénissieux pour le site DSU de Vénissieux,
- 19 073 F à LOGIREL pour divers sites DSU à Vaulx en Velin,
- 800 000 F à la SACOVIV pour divers sites DSU à Vénissieux,
- 2 319 074 F à l'OPAC du Grand Lyon et l'OPAC du Rhône pour divers sites DSU à Vénissieux,
- 150 000 F à l'association POLARIS pour les sites DSU dans le quartier de catégorie n° 2,

- 65 180 F à l'OPAC du Grand Lyon pour les sites DSU dans le quartier de catégorie n° 2,
- 16 884 F à la SNCF pour la réhabilitation du quartier de la gare de Vaise,
- 2 000 000 F à des propriétaires occupants et à des propriétaires bailleurs, à la suite de travaux concernant diverses OPAH de quartier,
- 200 000 F à l'Etat pour l'échangeur du Tronchon concernant l'aménagement du secteur TECHLID,
- 500 000 F à la ville de Lyon pour l'aménagement du quartier de la Part-Dieu, local bouliste de la place du Lac,
- 160 000 F à diverses communes de la Communauté urbaine pour des perspectives d'écologie urbaine dans l'agglomération,
- 76 500 F à la SCIC Habitat et à ARALIS pour Villeurbanne DSU quartier des Brosses,
- 490 000 F à l'OPAC du Grand Lyon pour Lyon 3° - Moncey Paul Bert ouest,
- 450 000 F à l'association GIE ARRADEP ainsi qu'à des tiers privés pour Lyon 3° - Moncey Paul Bert ouest,
- 2 895 000 F à la SERL pour la ZAC "des Perches" à Saint Priest,
- 200 000 F à l'association Centre de ressources Thiaffait pour Lyon 1er - secteur des pentes de la Croix-Rousse,
- 1 000 000 F à Voies navigables de France (VNF) pour des aménagements fluviaux,
- 1 000 000 F à réseau ferré de France pour le tronçon nord du périphérique échangeur,
- 244 000 F au Conseil général pour la revitalisation des centres,
- 1 000 000 F à la ville de Villeurbanne pour le parc de la Feyssine,
- 206 000 F au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe pour Vénissieux - ZAC "du Vieux Bourg",
- 525 300 F au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe pour Lyon 6° - ZAC "de la Cité Internationale" (TVA sur la participation),
- 400 000 F à la ville de Lyon pour la montée de la Grande Côte,
- 168 808,40 F à la ville de Tassin la Demi Lune, pour les travaux d'éclairage dans le parc de stationnement de la gare SNCF,
- 600 000 F au pôle universitaire lyonnais, en complément de la subvention de 1 622 500,00 F, inscrite au budget primitif 2000, pour la valorisation de la recherche dans l'agglomération lyonnaise,

et

**dans le cadre des manifestations de l'an 2000 (1 MF) :**

- 40 000 F à la ville de Sainte Foy lès Lyon, pour une exposition de sculptures contemporaines,
- 50 000 F à la ville de Saint Fons, pour l'organisation d'une manifestation de roller-skating ,
- 125 000 F au syndicat du Val de Saône, pour un spectacle pyrotechnique,
- 100 000 F à la ville de Bron, pour la fête du livre,
- 50 000 F à la ville de Craponne, pour un salon des nouvelles technologies,
- 100 000 F à la ville de Saint Genis Laval, pour des décorations murales (projet fenêtres sur...),
- 100 000 F conjointement aux villes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, pour l'illumination de l'usine de Cusset, en partenariat avec EDF,
- 100 000 F à la ville de Vénissieux, pour le festival en plein air fêtes escales à Vénissieux,
- 135 000 F à la ville de Lyon, pour l'organisation de trois expositions : centenaire de Grignard (0,025 MF), Mosaïca (0,050 MF), Marc Riboud la photo et l'histoire (0,060 MF),
- 100 000 F, à la ville de Lyon, pour le projet de réinsertion 2000 Lyon en cœurs,
- 100 000 F à l'association Union franco-suisse des rhodaniens, pour les fêtes du Rhône,

et

**dans le cadre de la couronne en musique (0,5 MF) :**

- 200 000 F à la ville de Villeurbanne, pour trois jours de fête et scénographie sons et lumières,
- 100 000 F à la ville de Saint Priest, pour un défilé et un spectacle 2000 voix pour l'an 2000,
- 70 000 F à la ville de Vénissieux pour les nuits métisses et un village associatif pour la solidarité en Europe,
- 60 000 F à la ville de Lyon, pour le festival de musique orchestrale européenne,
- 50 000 F à la ville de Vernaison, pour le festival de musiques de film au fil des lènes,
- 20 000 F à l'association Passion outremer, pour la fête des Communautés d'outremer,
- 1 500 000 F à la ville de Lyon pour les Biennales de la danse et de l'art contemporain.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,